

Les deux séances d'hier à la Chambre. Le matin : débat sur les sectionnements électoraux. L'après-midi : débat sur le traité.

LA REDDITION DE MAUBEUGE



LE M^{ar} JOFFRE ARRIVE A LA COMMISSION D'ENQUÊTE
Le maréchal Joffre, qui était en villégiature à La Bourboule, est arrivé hier à Paris, afin de déposer devant la commission d'enquête chargée de se renseigner sur les causes de la reddition de Maubeuge.

LA CONDAMNATION DE MISS CAVELL

Avis

Le Gouverneur de Bruxelles a fait publier l'avis suivant :

Par jugement du 9 octobre 1915, le tribunal de campagne a prononcé les condamnations suivantes pour trahison commise pendant l'état de guerre (pour avoir fait passer des recrues à l'ennemi) :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1) Philippe Baucq, architecte à Bruxelles | à la
peine
de
mort |
| 2) Louise Thuliez, professeur à Lille | |
| 3) Edith Cavell, directrice d'un institut médical à Bruxelles | |
| 4) Louis Severin, pharmacien à Bruxelles | |
| 5) Comtesse Jeanne de Belleville à Montignies | |
| 6) Herman Capiou, ingénieur à Wasmès | à 15 ans
de
travaux
forcés |
| 7) Epouse Ada Bodart à Bruxelles | |
| 8) Albert Libiez, avocat à Wasmès | à 10 ans
de
travaux
forcés |
| 9) Georges Derveau, pharmacien à Paturages | |
| 10) Princesse Maria de Cröy à Bellignies | à 10 ans
de
travaux
forcés. |

Dix-sept autres accusés ont été condamnés à des peines de travaux forcés ou d'emprisonnement allant de 2 à 8 ans.

Huit autres personnes accusées de trahison commise pendant l'état de guerre, ont été acquittées.

Le jugement rendu contre Baucq et Cavell a déjà été exécuté.

Bruxelles, le 12 octobre 1915.

Gouvernement.

Je porte cet avis à la connaissance de la population de tout le territoire placé sous mes ordres.

Bruxelles, le 13 octobre 1915.

Der General-Gouverneur in Belgien,
Freiherr von BISSING,
Generaloberst.

LES INCENDIES DE FORÊTS DANS LE VAR



MAISON DÉTRUITE DANS LA FORÊT DE VALBONNE
Les incendies de forêts dans le Var ont fait des ravages énormes. Des villages ont été encerclés par les flammes, des maisons entièrement détruites. Aux dernières nouvelles, les sauveteurs étaient maîtres du feu.

L'AFFICHE QUI ANNONÇAIT LE VERDICT AU PUBLIC
En allemand, en flamand, en français : le texte était reproduit par trois fois sur la même affiche. Ce document nous a été communiqué par le Musée de la Guerre. Toutes les sentences du procès Cavell y figurent.

LES CLERCS D'HUISSIER MANIFESTENT



PENDANT LA HARANGUE DE M. VAISSETTE

La grève des clercs d'huissier a commencé hier. Les grévistes se sont réunis à 1 h. 30 dans la cour du bureau de groupement des huissiers de la Seine, où M. Vaissette, président de leur syndicat, les a harangués.

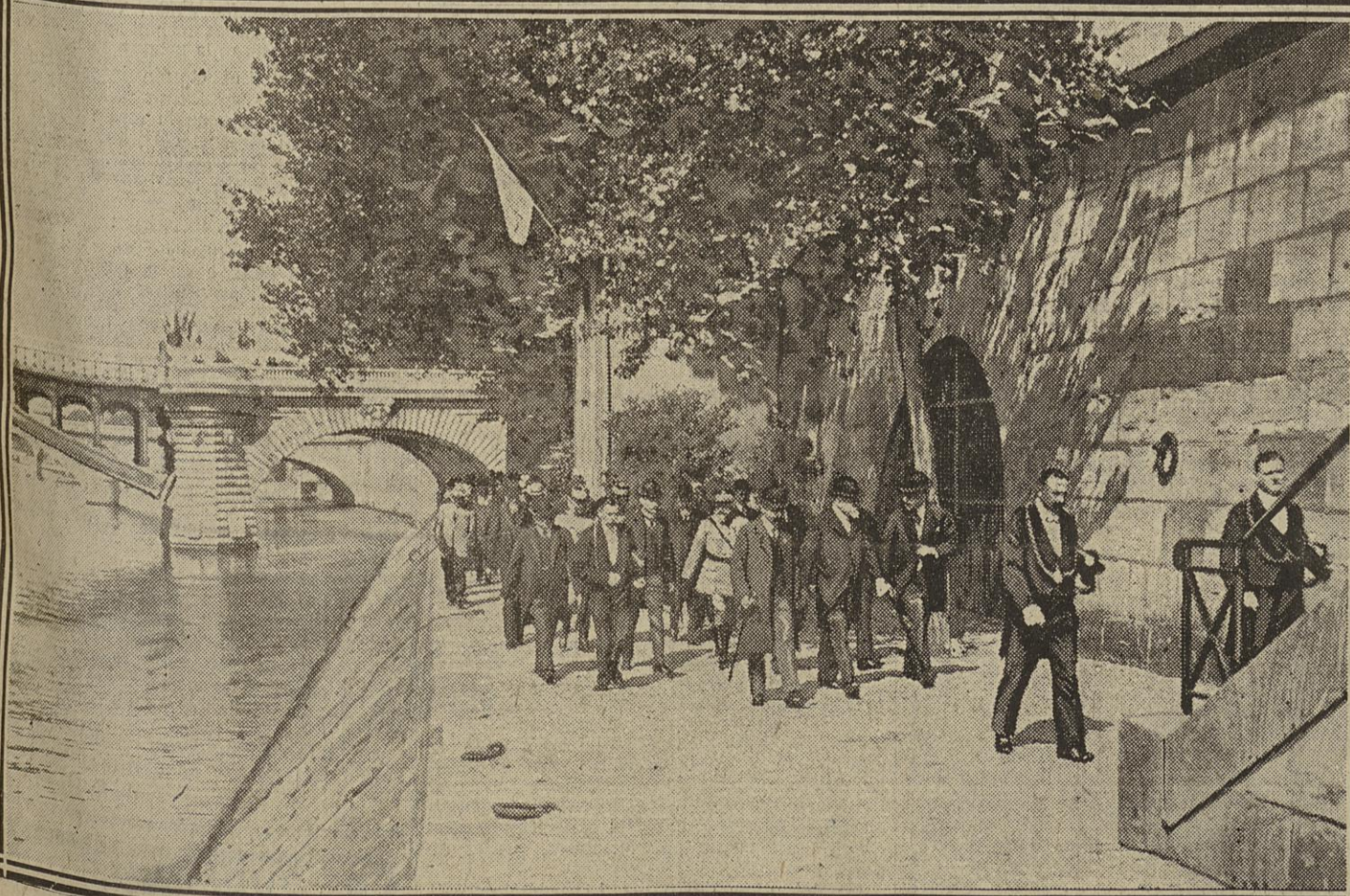
COMÉDIENNES AMÉRICAINES EN GRÈVE



UNE MANIFESTATION A NEW-YORK

« Nous ne faisons pas la grève pour gagner plus d'argent, mais pour que les règlements soient appliqués ». Telle est la traduction du tableau que les artistes de New-York ont promené en manifestant dans la ville

LE PONT NOTRE-DAME A ÉTÉ INAUGURÉ HIER PAR M. RAYMOND POINCARÉ



LE CORTÈGE OFFICIEL AU BORD DE LA SEINE

En présence d'un grand nombre de conseillers municipaux et de M. Autrand, préfet de la Seine, M. Raymond Poincaré a inauguré hier le pont Notre-Dame, reconstruit pendant la guerre. Suivi par les personnalités présentes, et précédé par des huissiers de l'Hôtel de Ville en grande tenue, le président



LE PRÉSIDENT ET LES CONSEILLERS SUR LE PONT

de la République descendit au bord de la Seine, parcourut la berge et gagna le pont, que le cortège franchit dans les deux sens. Après avoir répondu au discours de M. Fleuret, vice-président du Conseil municipal, M. Poincaré félicita les architectes qui dirigèrent les travaux et les ouvriers qui les exécutèrent.

UNE ENQUÊTE A WIESBADEN

UN PAYS ALLEMAND qui ne veut plus être prussien

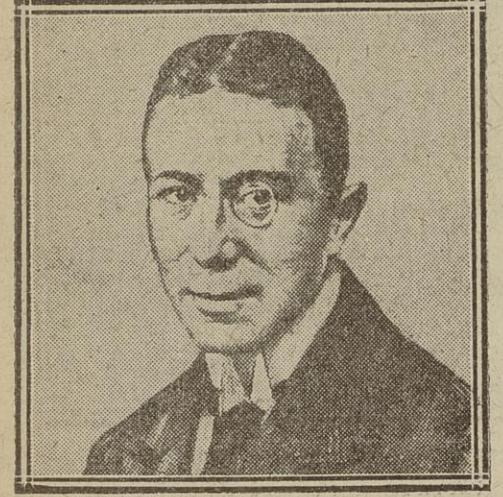
POURQUOI LES PROVINCES RHÉNANES DEMANDENT LE PLÉBISCITE

CE QUE DIT LE D^r DORTEN :

Pendant un siècle, les provinces rhénanes ont été traitées en pays conquis. Elles veulent disposer d'elles-mêmes et appartenir librement à une libre confédération germanique.

Wiesbaden était, autrefois, une ville d'eaux cosmopolite. « A Wiesbaden, a dit Jean Moréas, le cimetière grec est si doux qu'on voudrait y mourir. » De ce cimetière harmonieux, où reposent de jeunes Levantins, on a envie au moins de chercher le Bosphore. Mais la guerre a chassé de Wiesbaden la clientèle internationale... Plus d'inscriptions russes aux boutiques. La luxueuse station est réservée au déplacement de l'armée française.

Aux alentours du casino, trop riche, trop colossal, des rues entières sont bordées de



LE D^r DORTEN

villas. L'une d'elles est gardée par deux agents de la police locale, le revolver au côté. Elle est habitée par un homme dont le gouvernement de Berlin, s'il l'osait, mettrait hier la tête à prix : c'est le docteur Dorten, le promoteur de la République rhénane.

J'étais curieux de voir le docteur Dorten et d'entendre de sa bouche ses projets et ses idées. J'ai trouvé un homme jeune, trente-cinq ans peut-être, parlant comme un apôtre qui paie de sa personne et qui sait ce qu'il veut. J'avais devant moi un patriote rhénan de vieille souche, un « Franc ripuaire », opposé, par sa tradition de famille, par ses sentiments, par sa culture intellectuelle, à la domination de la Prusse, et qui m'a raconté avec feu son histoire, on peut dire son odyssey.

Le pavillon blanc, vert et blanc

Avant 1914, le docteur Dorten était magistrat. Il était en même temps officier de réserve d'artillerie. En cette qualité, il a fait la guerre, et il commandait en dernier lieu une batterie de tir contre avions. Arrive la révolution du 8 novembre et le débacle. Guillaume II ayant abdiqué, le docteur Dorten jugea qu'il était délié de son serment, et sur son auto militaire il arbora le jour même un pavillon aux couleurs rhénanes : blanc, vert et blanc.

C'est que les provinces occidentales allemandes sont dans ce cas singulier, trop mal connu en France, d'être des provinces annexées, à peu près, en somme, comme l'était l'Alsace. Quand on jette les yeux sur la carte compliquée de l'Empire germanique, on découvre que les pays du Rhin sont distraits entre la Prusse, qui ne commence qu'au delà de l'Elbe, l'Oldenbourg, qui a son siège sur la mer du Nord, la Bavière et la Hesse. Par la conquête, les traités, les héritages dynastiques, les Rhénans ont été partagés comme du bétail. Le plus gros morceau est revenu à la Prusse, profondément étrangère à la Rhénanie. Après 1815, les Rhénans avaient supporté avec impatience le joug prussien. En 1866 et 1870, ils avaient espéré leur libération.

LE SÉNAT S'OCCUPE DES LOYERS

Il vote la prorogation des conventions verbales conclues entre le 1^{er} août 1914 et le 9 mars 1918.

Le Sénat a voté, hier, après une longue discussion, la proposition adoptée par la Chambre, tendant à proroger les locations verbales contractées entre le 1^{er} août 1914 et le 9 mars 1918.

Cette proposition proroge les baux, locations verbales, etc., en cours au 1^{er} août 1914 et qui sont intervenus postérieurement à cette date. En second lieu, elle accorde une prorogation aux locations qui ont été maintenues en possession des lieux loués par application de la loi du 9 mars 1918.

En troisième lieu, elle proroge, dans le département de la Seine, tous autres baux et locations verbales conclus ou se plaçant, pour l'entrée en jouissance, entre le 1^{er} août 1914 et le 9 mars 1918, et elle proroge de même les renouvellements, tacites reconductions et prolongations légales consécutifs à ces baux.

Enfin, dans l'étendue des agglomérations qui auront, depuis le 1^{er} août 1914, un surcroît excessif de population, elle permet à une simple décision du président de la commission arbitrale d'accorder la même prorogation.

Ces prorogations doivent être calculées de manière à garantir au locataire, postérieurement au décret fixant la cessation des hostilités :

- 1° Une jouissance de deux années pour les locaux à usage d'habitation ;
2° Une jouissance d'une durée égale à celle de la mobilisation du local pour les locaux à usage d'habitation relevant dans la catégorie des petits logements, prévue par l'article 13 de la loi du 9 mars 1918, si cette durée est supérieure à deux années ;
3° Une jouissance d'une durée égale à la durée des hostilités pour les locaux à usage commercial, industriel ou professionnel.

Ces prorogations auront lieu aux conditions de prix convenues en dernier lieu entre les parties.

Cette proposition devra revenir devant la Chambre, car le texte de cette dernière a été modifié.

A l'ouverture, sur la proposition de M. Gaston Menier, le Sénat avait voté une motion décidant qu'il sera représenté par une députation de dix membres, le samedi 6 septembre, à la pointe de Grave, où la Fayette s'embarqua, en 1777, à l'embarcadere de la Gironde, pour la pose de la première pierre du monument commémoratif de l'intervention américaine dans la guerre.

Depuis, terrorisés par leurs maîtres de Berlin, ils avaient étouffé leurs aspirations autonomistes. Le docteur Dorten était donc dans le droit fil de l'histoire, il suivait le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes lorsque, le 8 novembre, en hardi précurseur, il déployait le drapeau blanc, vert et blanc.

— Pendant un siècle, m'a-t-il dit, nous avons été subjugués et exploités par la Prusse. Nous avons été traités en pays conquis. Nos fonctionnaires étaient tous latins, et le sont encore. Nous ne nous administrons pas nous-mêmes. Et, pourtant, c'est nous qui, par nos richesses, subvenons à la moitié du budget de la Prusse. Notre cas est celui de l'opulente Catalogne, qui, en Espagne, pour des raisons semblables aux nôtres, réclame son autonomie.

La culture rhénane

« Mais ce n'est pas la question d'argent qui domine, s'est empressé d'ajouter le docteur Dorten. Elle serait peu de chose s'il n'y avait pas une question de culture. Latines depuis des siècles, les Rhénans, dont Goethe et Henri Heine expriment le génie, n'ont rien de commun avec la Prusse. Leurs mœurs, leur civilisation, leurs idées sont différentes de celles de Berlin. C'est pourquoi ils veulent se séparer de la Prusse, à laquelle rien ne les a unis que la violence, pour appartenir librement à une libre Confédération germanique. »

Il y a une troisième considération, fort intéressante pour nous, qui pousse les Rhénans à désirer leur indépendance. Ils voient que si, un jour, la Prusse cherchait sa revanche, la guerre, cette fois, se passerait chez eux. Et ils ne veulent pas être le glacis de la Prusse. Ils ne veulent pas plus du militarisme que du spartakisme prussien.

Après cet exposé général, le docteur Dorten m'a fait un récit fort animé et sans amertume de ses tribulations depuis qu'il a pris la tête du mouvement de délivrance. Dans les semaines qui ont suivi l'armistice et la révolution, les affaires de la République rhénane marchaient à pas de géant. Députés et bourgmestres, celui de Cologne en tête, se ralliaient avec enthousiasme. Mais, à Paris, la Conférence n'écoulat pas la demande d'un plébiscite pour les provinces occidentales. Les autorités militaires alliées étaient de bois. Alors, peu à peu, le gouvernement de Berlin, se ressaisissant, excitait ses fonctionnaires et ses policiers, intimidait les populations, accusait de haute trahison les partisans de la République rhénane et les menaçait pour plus tard de terribles représailles.

— Je bois tous les jours des menaces de mort que les Prussiens m'adressent, m'a dit le docteur Dorten. D'autre part, j'ai été emprisonné par les autorités militaires américaines, qui s'imaginent que je suis un agitateur séditieux. Pourtant, mes amis et moi, nous avons proclamé la République rhénane le 1^{er} juin, parce que nous savons que, le jour où nos compatriotes pourront se prononcer librement par un plébiscite, la Rhénanie indépendante sera annexée à une majorité immense. Nous nous réclamons des principes wilsoniens. S'ils ne nous sont pas appliqués, nous n'aurons qu'à redevenir ce que nous croyions ne plus devoir être, des Musspreussen, des Prussiens forcés.

Et le docteur Dorten m'a dit, pour finir, le mot que les fonctionnaires de la Prusse colportent : « Si les Français ne peuvent rien pour la Rhénanie, c'est qu'ils ne sont pas vainqueurs. » La parole prussienne n'a pas changé. Écouterons-nous les Rhénans qui nous la dénoncent après en avoir été les victimes ?

Jacques BAINVILLE.

LA REDDITION DE MAUBEUGE

Le maréchal Joffre a fait, hier, aux Invalides, une courte déposition devant la commission d'enquête.

La commission d'enquête a tenu, hier, sa dernière séance, sous la présidence du général Guillaume. Le maréchal Joffre a été entendu et a fait une courte déposition. La commission a également entendu une dernière fois le général Viller, les lieutenants-colonels Weiss et Duchesne, ainsi que les commandants Thabard et Lefèvre.

Les membres de la commission vont maintenant délibérer, puis ils émettront leur avis qui sera recueilli par le général Demange et exposé dans un rapport au ministre de la Guerre. Celui-ci donnera à son tour son avis, et le président de la République décidera en dernier ressort s'il y a lieu de saisir la juridiction militaire. Ces formalités demanderont quelques semaines.

Au cas où le président de la République saisirait la juridiction militaire, le général Fournier serait traduit devant un conseil de guerre en vertu de l'article 209 du Code de justice militaire, qui est ainsi conçu :

Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout gouverneur ou commandant qui, mis en jugement après avis d'un conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec ennemi et rendu la place qui lui était confiée, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur.

On voit que la capitulation non justifiée d'une place constitue l'un des crimes, sinon le premier crime contre le devoir militaire que punit la loi.

En ce qui concerne la reddition de Maubeuge, rappelons brièvement les faits :

Le 20 août 1914, après la retraite de Charleroi, Maubeuge était investie. Le 29, à 13 heures, commençait le bombardement du camp retranché avec de l'artillerie lourde (305 autrichien et 420 allemand). Le 7 septembre, à 18 heures, le bombardement cessait, et, le lendemain, 8 septembre, à midi, avait lieu la reddition.

Cité à l'ordre de l'armée, le 7 septembre, avant la chute de la place, le général Fournier fut, on s'en souvient, autorisé par son vainqueur à conserver son épée en raison de la courageuse défense de la garnison.

LEÇONS par Correspondance PIGIER 53, Rue de Rivoli PARIS Commerce, Comptabilité, Sténo-Dactylo, Langues, etc. Préparation aux Brevets et aux Baccalauréats.

A LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

LA QUESTION DE TESCHEN EST REVENUE HIER DEVANT LE CONSEIL SUPRÊME

Les « Cinq » ont décidé d'envoyer en Roumanie un délégué spécial, et ils ont désigné un diplomate anglais, sir George Clark, pour remplir cette mission.

L'AUTRICHE OBTIENT DEUX JOURS DE PROLONGATION DE DÉLAI DE RÉPONSE

L'envoi d'un délégué spécial de la Conférence à Bucarest est décidé, et ce sera un diplomate britannique, sir George Clark, l'un des directeurs les plus distingués du Foreign Office, qui portera à la Roumanie, sous forme de note, les doléances des puissances alliées et associées. Ces doléances seront rédigées en termes précis et très courts.

Après avoir accepté de prolonger de quarante-huit heures, c'est-à-dire jusqu'au 9 septembre, le délai de réponse imparti à l'Autriche, le Conseil suprême a entendu M. Benes, ministre des Affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie, sur la question de Teschen.

Arrivée-l'on en fin à la solution du problème consistant par ce coin de Silésie, que la Prusse abandonna à l'Autriche en 1742 ? Ce n'est point en raison de son étendue — elle n'a que 2.300 kilomètres carrés — que la Silésie de Teschen est l'objet des compétitions simultanées de la Pologne et de la Tchéco-Slovaquie. C'est en raison des richesses minérales que contient son sous-sol. La production de houille seule atteint annuellement sept millions de tonnes.

La Conférence de la paix avait tenté, dès le début, de trouver un terrain d'entente par elle-même. Mais cette procédure ne donna point de résultat ; on y substitua alors celle des négociations directes entre les deux parties intéressées. Les pourparlers eurent lieu à Prague. Ils n'aboutirent point. Si bien que le Conseil suprême décida de reprendre l'étude du problème.

Ses conclusions furent plus favorables à la Pologne qu'à la Tchéco-Slovaquie. Dès qu'elles furent connues, des protestations s'élevèrent, non seulement en Bohême, mais parmi les éléments tchéco-slovaques de la Silésie de Teschen.

Ce sont ces manifestations qui ont motivé l'appel fait au Conseil suprême par le gouvernement de Prague, et servi de base à l'exposé de M. Benes. « Sans les mines de charbon de Silésie, déclare-t-il, l'industrie tchéco-slovaque ne peut pas vivre, et l'obligation imposée à la Pologne de faire des livraisons régulières de charbon à la Tchéco-Slovaquie n'est pas une solution, car elle n'assure pas à cette nation l'indépendance économique sans laquelle il n'existe pas d'indépendance politique. »

Aujourd'hui, MM. Paderewski et Dmowski plaideront pour la Pologne. — J. M.

AU 6^e CONSEIL DE GUERRE

LE MINISTÈRE PUBLIC REQUIERT CONTRE QUIEN LA PEINE DE MORT

Ce n'est pas comme dénonciateur de miss Cavell, mais comme agent de l'Allemagne, que le commissaire du gouvernement demande cette condamnation.

AUJOURD'HUI PLAIDOIRIE DE M^r DARMON QUE SUIVRA LE JUGEMENT DU CONSEIL

L'ouverture de l'audience, le colonel Camus annonce qu'il a reçu les documents envoyés par le procureur du roi de Bruxelles, et que lecture en sera donnée.

De son côté, M^r Henri Darmon verse aux débats deux lettres : dans la première, M. Pierre Grainberger, publiciste à Bruxelles, déclare tenir de Mme Carola Ernst, professeur de langues romanes aux Etats-Unis, que miss Cavell aurait été dénoncée par une de ses infirmières, qui était d'origine allemande. Mme Carola Ernst est la sœur du patriote belge Willy Ernst, fusillé par les Allemands à Hazet, en 1917.

La seconde lettre a été envoyée par M. Georges Brill, frère de Louis Brill, qui tua Neels de Roode. M. Georges Brill déclare que son frère a tué Neels de Roode parce qu'il savait que c'était un dénonciateur ; il a voulu venger ses victimes, au nombre desquelles il croyait qu'était miss Cavell. Lecture est alors donnée des documents de Bruxelles. Dans son interrogatoire, Goffé, secrétaire de Neels de Roode, déclare que Cavier, à qui il attribue la dénonciation de miss Cavell, habitait la Belgique avant la guerre. Ce n'est pas le cas de Quien. Enfin, dans un de ses rapports, le policier allemand Otto Meyer affirme qu'il connaît suffisamment Quien pour savoir qu'il n'est pas le dénonciateur de miss Cavell. Or, Otto Meyer paraît assez bien placé pour connaître la vérité, puisque c'est lui qui procéda à son arrestation.

M^r Henri Darmon, s'appuyant sur les pièces qui viennent d'être lues, expose des conclusions demandant un supplément d'information.

Le conseil ayant repoussé ces conclusions, la parole est donnée au lieutenant Wagner pour le réquisitoire.

Le lieutenant Wagner, avant de montrer les charges qui pèsent sur l'accusé, précise l'objet de son réquisitoire : Quien n'est pas poursuivi pour avoir dénoncé miss Cavell ; il est accusé d'avoir été l'agent de l'Allemagne et d'avoir commis ainsi le crime d'intelligences avec l'ennemi.

Après avoir examiné les faits précis apportés à la barre par les témoins, le commissaire du gouvernement se dit convaincu de la culpabilité de Quien, et demande contre lui l'application de la peine de mort. Aujourd'hui, plaidoirie de M^r Henri Darmon et jugement.

LES ENFANTS D'ALSACE-LORRAINE A "EXCELSIOR"



LES AUTOS DES PETITES ALSACIENNES ET DES PETITES LORRAINES Les enfants des écoles d'Alsace et de Lorraine qui séjournent actuellement à Paris sont allés, hier, à l'Hôtel de Ville, où ils ont été reçus par MM. Fleuret, vice-président du Conseil municipal ; Jean Martin, président du Conseil général ; Aurand, préfet de la Seine ; Paoli, secrétaire général de la Préfecture de police ; Godard, directeur de l'enseignement, et les membres des bureaux des assemblées communales et départementales. Ils ont tenu ensuite — et nous sommes infiniment touchés de cette charmante attention — à venir à « Excelsior », qui est, nous ont-ils dit, particulièrement aimé en Alsace-Lorraine.

UNE FICHE ANTHROPOMÉTRIQUE DE QUIEN

(Elle fut prise le 9 septembre 1917.)



Quien ne répondait pas alors au signalement de l'homme à la moustache « coupée à ras » dont il est question dans la note du procureur du roi à Bruxelles que nous avons publiée hier.

La journée d'hier au Palais-Bourbon

La matinée DÉBAT TUMULTUEUX à propos des élections L'après-midi DISCUSSION CALME sur le traité de paix

Partisans et adversaires de la réforme sont de nouveau aux prises au sujet des sectionnements.

Aujourd'hui la Chambre examinera, en premier lieu, l'amendement de MM. Hesse et Laval, qui a pour objet de renvoyer à 1923 l'application de la réforme.

La Chambre a abordé, hier matin, la discussion des sectionnements électoraux, qui a mis de nouveau aux prises partisans et adversaires de la réforme.

Sur ce projet se greffait, en effet, l'amendement de MM. Laval et Hesse, dont l'adoption aurait pour effet de renvoyer aux élections de 1923 l'application de la réforme. Devait-on discuter cette disposition avant les sectionnements ? Ou fallait-il la réserver et l'examiner seulement après le vote de ces derniers ? Durant toute la matinée, dans une confusion et un désordre difficiles à décrire, la Chambre discuta ainsi, à seule fin de décider de ce qu'elle devait discuter. La commission et les partisans de l'application de la réforme insistaient pour la discussion immédiate — et pour le rejet — de l'amendement de MM. Hesse et Laval. Leur argumentation était simple :

— A quoi bon, disaient-ils, perdre du temps à discuter un projet de sectionnement se rattachant à la réforme électorale si vous entendez ajourner l'application de celle-ci ?

Leurs adversaires ripostaient : — Nous voulons ajourner, mais nous voulons savoir ce que nous ajournons. Pour cela, il est nécessaire de voter d'abord les sectionnements...

Plus de 300 députés présents

Plus de trois cents députés étaient présents. Au milieu d'un vacarme incroyable, fait d'interruptions, de bruits de pupilles et de conversations particulières, un certain nombre d'orateurs intervinrent : M. Georges Bonnefous, pour s'opposer à tout sectionnement autre que celui du département de la Seine, les sectionnements lui apparaissant comme une sorte de « charcuterie électorale » ; M. Lemire, pour annoncer qu'il soutiendrait un amendement hostile à tout sectionnement ; M. Moutet, pour déclarer que la réforme — qu'il a votée — permet toutes les combinaisons et tous les arrangements qui n'ont rien à voir avec la justice.

M. Renaudel fut très net : — Si MM. Hesse et Laval veulent demander à la Chambre de se rendre otage, ce ne peut être par une voie oblique, que ceux qui fondent des espérances sur leur amendement prennent garde, ils croient qu'ils considèrent leur situation, mais ils seront emportés.

Par leur résistance forcée, les amendements ont empêché que la réforme électorale votée soit une loi de justice. Ils s'aperçoivent aujourd'hui qu'elle permet les combinaisons dangereuses. A qui la faute ? Pour notre part, nous ne redoutons rien. Quels que soient ses défauts, je préfère la loi actuelle au scrutin d'arrondissement !

Comme il était midi, les adversaires de la réforme demandèrent le renvoi de la discussion.

Par 407 voix contre 177, la Chambre décida de continuer.

« Les morts ont voté »

Cela faisait 584 votants. M. Laniel le fit constater. — Les morts ont voté dit-il. Nous ne sommes que 525.

M. Pierre Laval se défendit d'avoir voulu tenter une manœuvre. Finalement, à la demande de M. Alexandre Varanne, président de la commission, la Chambre décida — par 253 voix contre 194 — de discuter ce matin l'amendement de MM. Hesse et Laval, cela contrairement au désir de ses auteurs.

A l'issue de la séance, ce vote était interprété, en conséquence, comme un échec pour l'amendement lui-même. S'il est repoussé, comme cela est probable, on prête, d'ailleurs, à ses auteurs l'intention de le reprendre quand viendra en discussion le projet de loi fixant la date des élections législatives.

A la Haute Cour

La commission d'instruction de la Cour de justice, réunie sous la présidence de M. Pères, a commencé sa délibération au sujet de l'affaire Caillaux.

Nous croyons savoir qu'elle s'est tout d'abord occupée des cas de MM. Lestalet et Comby, au sujet desquels, on se le rappelle, le procureur général a conclu à un non-lieu.

La continuation de la délibération sera poursuivie demain samedi.

EN SIX MOIS, 581 MERCANTIS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS dans le département de la Seine

Le parquet de la Seine, dont l'activité en matière de spéculation illicite est généralement ignorée du public, a communiqué, hier soir, le résultat des enquêtes ouvertes par lui, de février à juillet.

Pendant les trois mois de février, mars et avril, 228 condamnations ont été prononcées, et, au cours du trimestre suivant, 353, soit au total 581 condamnations, dont 47 à des peines supérieures à huit jours d'emprisonnement.

A cette occasion, il est rappelé que la tâche du parquet est particulièrement ardue ; il a dû jusqu'ici « jeter des coups de sonde », n'étant pour ainsi dire pas aidé par le public.

Or, celui-ci peut utilement collaborer à la répression des spéculations illicites et, par contre-coup, contre la vie chère, en signalant directement au procureur de la République, par une simple lettre, tous les abus constatés par lui.

LES CHAUFFEURS DE TAXIS CESSENT LEUR GRÈVE DE MIDI

Hier, à 11 h. 1/2, juste au moment où les chauffeurs de taxis-auto renouvelaient la petite manifestation quotidienne que l'on sait, une délégation de leur syndicat, conduite par M. Fiancette, conseiller municipal, était reçue par M. Raux, préfet de police.

En échange des vœux, le préfet promit d'examiner à nouveau les termes de l'arrêté sur l'emploi de la gaine, et décida de convoquer pour lundi la commission de circulation, afin de trouver une entente. Et, à l'issue de cette visite, les délégués des chauffeurs, sans doute satisfaits de leur entrevue, décidèrent de cesser aussitôt leur manifestation coutumière.

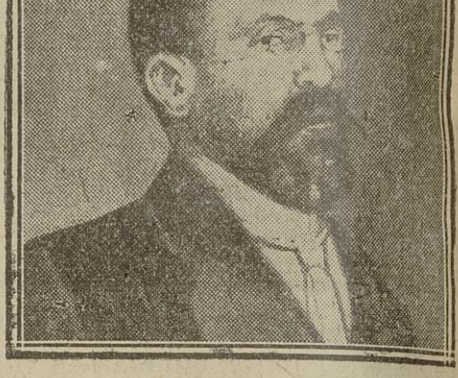
MM. Marcel Sembat, Mistral, Goude, de Baudry d'Asson, et le colonel Josse sont intervenus.

Voici le tour d'inscription des orateurs à entendre : MM. Bedouce, Klotz, L. Dubois, Loucheur, Puech et Viviani. M. Clemenceau parlera en dernier lieu.

La séance de l'après-midi a été consacrée à la discussion du traité de paix.

M. Marcel Sembat, dont c'était le tour de parole, est un des orateurs que la Chambre aime à entendre. Ses discours, toujours spirituellement et familièrement, sont émaillés de pointes et de mots d'esprit qui délassent l'Assemblée.

Hier, l'ancien ministre des Travaux publics rappela avec humour la correspondance échangée entre M. Raoul Péret, président de la commission du budget, et le



M. MARCEL SEMBAT

président du Conseil pendant les négociations de paix.

Tous les quinze jours, dit M. Marcel Sembat, M. Raoul Péret écrivait à M. Clemenceau. A chacune de ces demandes de renseignements, le président du Conseil répondait : « Lisez la Constitution, article 8. Je ne peux pas vous renseigner sur les négociations. Cet article me l'interdit ! »

Dans son rapport, M. Barthou a stigmatisé cette attitude. Mais M. Marcel Sembat estime que cela ne suffit pas. Il voudrait qu'après avoir ratifié le traité la Chambre s'associât par une motion de blâme aux déclarations de la commission.

Sur le traité — qu'il votera — l'orateur formula diverses critiques. Il reprocha aux négociateurs de n'avoir pas eu d'idée directrice, de n'avoir pas été inspirés par une politique une. Sur ce point, il considéra le discours de M. Tardieu comme un aveu déçu.

La Convention franco-américaine

M. Marcel Sembat ne fait pas fi des garanties que nous donnent les conventions avec l'Angleterre et les Etats-Unis.

Mais, dit-il, il y a une chose inacceptable, c'est que ces garanties militaires à elles seules ne peuvent pas vous donner la certitude que la paix soit définitivement fondée. Vous laissez à l'Allemagne une armée. M. Tardieu nous a dit : « Nous surveillerons ». Evidemment, mais toutes les garanties militaires ne vous dispenseront pas des garanties morales qui, seules, peuvent donner à l'Europe une certitude de jour de la paix. Autrefois, on traitait d'utopies ceux qui cherchaient à empêcher l'Allemagne de se réarmer. Aujourd'hui, est-ce que nous ne sommes pas devenus des gens qui cherchons à empêcher l'Allemagne de se réarmer ?

Le moyen d'empêcher que l'Allemagne n'écoute les pangermanistes qui lui disent que le coup manqué réussira une autre fois, c'est précisément de ne pas considérer l'Allemagne comme un bloc. Si nous voulons l'empêcher de se convertir en un bloc, nous lui apparaîtrons comme un idéal de paix et de justice.

Telle fut la thèse que soutint M. Sembat, avec un brin de provocation, à plusieurs reprises, les applaudissements de l'Assemblée.

— Voulez-vous voir se perpétuer l'état d'antiguerre ? demanda l'orateur. Je vois bien les Alliés se sentant costumés en Société des Nations, mais cela ne suffit pas. Il faut autre chose. Il faut que tout le monde en soit. On dira-t-on, tous les belligérants d'hier ? Eh bien, des tous les belligérants d'hier, vos ministères des finances vous diront bientôt que vous avez à choisir entre cela et la banqueroute.

MM. Mistral et Goude intervinrent ensuite. Puis M. de Baudry d'Asson déclara qu'il ne voterait pas le traité tel qu'il est présenté ; il espère, d'ailleurs, la révision de certaines de ses clauses.

Selon le député royaliste de la Vendée, le traité, par ses clauses financières, accablait la France à la ruine :

— Nos charges de guerre vont, en effet, absorber les deux tiers de nos ressources financières (dit-il), tandis que l'Allemagne, par ses emprunts, a augmenté son nombre de ses habitants, n'aura pas à supporter des charges équivalentes.

Quant à la manière dont nos amis doivent s'acquitter, il résulte du traité lui-même que la France ne recevra pas un centime en argent des vingt-cinq premiers milliards. D'autre part, aucun protocole ne nous assure le paiement des indemnités futures des 50 0/0 qui nous sont reconnus.

En attendant, nous n'avons pas un sou vaillant. Nous aurions pu obtenir de nos alliés des garanties beaucoup plus sérieuses.

Le colonel Josse regretta, en dernier lieu, qu'on dissout nos revendications militaires ne se soient pas souvenues des nos départements dévastés et du sang versé par quatre millions de enfants de France. La discussion continuera cet après-midi. MM. Bedouce, Klotz, Louis Dubois, Loucheur, Puech et René Viviani, sont intervenus. M. Clemenceau n'en veut, vraisemblablement, parler en dernier lieu.

Leopold BLOD.

DE QUOI PARLE-T-ON ? L'ALPHABETIC... A VICTR A LUCHON A LABOURVILLE A LA BOURBOULE A AVIAN A AIX PARTOUT

LES CONFLITS DU TRAVAIL GRÈVE DANS LA BASOCHE PARISIENNE

Les clercs d'huissier réclament la reconnaissance de leur syndicat, la journée de huit heures et des augmentations de salaires. Ils chômeront jusqu'à lundi matin.

Les clercs de la basoche, qui sont célèbres depuis François Villon, font parler d'eux. Ils ont voulu faire, hier, une pacifique manifestation dans la rue.

Les clercs de la basoche, qui sont célèbres depuis François Villon, font parler d'eux. Ils ont voulu faire, hier, une pacifique manifestation dans la rue.

Les clercs de la basoche, qui sont célèbres depuis François Villon, font parler d'eux. Ils ont voulu faire, hier, une pacifique manifestation dans la rue.

POUDRE DE RIZ MALCÉINE

5 HEURES DU MATIN DERNIÈRE HEURE 5 HEURES DU MATIN

EN ALLEMAGNE

DES TROUPES FRANÇAISES SONT ARRIVÉES A SPIRE ET A LUDWIGSHAFEN

Elles avanceront immédiatement si le gouvernement allemand refuse de supprimer l'article 61 de la Constitution.

Le général Fayolle refuse un entretien à M. Hoffmann

BALE, 4 septembre. — On télégraphie de Berlin : La Deutsche Allgemeine Zeitung annonce l'arrivée à Ludwigshafen de deux mille soldats français.

Mesures de rigueur britanniques

BALE, 4 septembre. — On télégraphie de Berlin : Les autorités militaires anglaises ont infligé une amende de 400.000 marks à la ville d'Euskirchen.

LE MESSAGE DES ALLIÉS A L'ALLEMAGNE

Voici le texte de la lettre adressée par le président de la Conférence de la paix à la délégation allemande, le 2 septembre :

Distinctions belges aux journalistes français

BRUXELLES, 4 septembre. — Les journaux annoncent que pour récompenser les témoignages d'une amitié agissante prodiguée à la Belgique pendant la guerre, le gouvernement vient de conférer des distinctions dans les ordres nationaux belges à de nombreuses personnalités de la presse et du monde intellectuel français.

Une conférence du président Wilson

COLUMBUS, 4 septembre. — Le président Wilson, dans sa première conférence en faveur de la Ligue des nations, a déclaré que les seuls auxquels il doit rendre des comptes sont ses concitoyens.

Le départ de M. Hoover

M. Hoover, ministre du Ravitaillement américain, est parti pour Londres, d'où il regagnera directement les Etats-Unis.

En Italie

ROME, 4 septembre. — On évalue à six millions le nombre des femmes italiennes que la nouvelle loi admettrait à voter.

EN AUTRICHE

LE CHANCELIER RENNER SERA AUTORISÉ A SIGNER LE TRAITÉ DE PAIX

Mais l'Assemblée nationale ne donnera probablement cette autorisation qu'en l'accompagnant de protestations.

Autour de la Conférence

BALE, 4 sept. mbre. — On télégraphie de Berlin : L'agence Europa Press annonce que le comte Znoski, ambassadeur polonais à Paris, a appris télégraphiquement au ministère des Affaires étrangères de Varsovie, d'après une communication faite à la délégation polonaise par la Conférence de la paix.

L'AFFAIRE JUDET

ROME, 4 septembre. — Il est de notoriété publique que le pape et le cardinal Gasparri ont reçu, à travers reprises, durant la guerre, comme avant la guerre, M. Judet. Et la chose s'explique, car M. Judet, au point de vue catholique, fut l'un des apôtres de la politique de ralliement et de la politique sociale, préconisée par le pape Léon XIII.

Un attentat au Caire

LONDRES, 4 septembre. — Suivant des télégrammes du Caire, un attentat a été commis contre le premier ministre égyptien Mohamed Saïd.

Les grèves de Marseille

MARSEILLE, 4 septembre. — Les dockers et les ouvriers des professions similaires en grève, réunis à la Bourse du Travail, ont dans un appel à la population, protesté vivement contre l'emploi de prisonniers de guerre et de colons.

Sur la tombe de Galiéni

SAINT-RAPHAEL, 4 septembre. — Une belle cérémonie a été célébrée sur la tombe du général Galiéni. Les tirailleurs malgaches des bataillons coloniaux ont voulu, avant leur rapatriement, déposer des fleurs sur la tombe de l'illustre défenseur de Paris, le pacificateur de Madagascar.

Une cérémonie patriotique à Verdun

VERDUN, 4 septembre. — Aujourd'hui, à 14 heures, au plateau de Douaumont, a eu lieu une cérémonie patriotique consistant en la bénédiction des croix et de l'ossuaire provisoire établi sur l'emplacement où sera érigé le monument élevé à la mémoire des glorieux défenseurs de Verdun.

Les incendies de forêts

DRACIGNAN, 4 septembre. — Dans toutes les forêts de la région où des incendies s'étaient déclarés ces jours derniers, le feu, grâce aux efforts combinés des sapeurs, est maintenant localisé.

SUR LE FRONT RUSSO

LA VILLE DE KIEW PRISE MALGRÉ LA RÉSISTANCE DÉSESPÉRÉE DES ROUGES

Pour y entrer les troupes ukrainiennes du général Petliura ont dû livrer de violents combats dans les rues.

Les missions diplomatiques quittent Arkhangel

LONDRES, 4 septembre. — On mande d'Arkhangel, 3 septembre, à l'agence Reuters :

Un incident hollando-belge

BRUXELLES, 4 septembre. — Le Soir dit que l'armée belge, ayant découvert sur le Rhin un bateau sorti de Belgique après l'armistice, et que les Hollandais laisseraient passer par leurs eaux, a voulu le ramener à Anvers, mais en fut empêché par des soldats hollandais qui conduisirent le bateau à Anvers, où il fut restitué au propriétaire allemand.

La Vie Chère

La rarefaction du beurre et des œufs. Le service des fraudes à la préfecture de police a ouvert une enquête pour rechercher les causes de la rarefaction du beurre, des œufs et des fromages dans les arrivages des Halles.

On supprime les restrictions à l'importation des vins étrangers

Sur rapport du ministre du Ravitaillement, le président de la République a signé un décret aux termes duquel les restrictions apportées à l'entrée des vins étrangers par certaines frontières sont supprimées.

Au conseil de guerre maritime de Toulon

TOULON, 4 septembre. — Après que le conseil de guerre maritime eut acquitté le commandant Revaux, une scène émouvante s'est produite en la salle d'audience.

NOUVELLES BRÈVES

M. Paul Marchand est nommé gouverneur de la Martinique, en remplacement de M. Guy, placé hors cadres, pour remplir une mission spéciale d'intérêt colonial.

LES CONTES D'EXCELSIOR L'ESSAYISTE

par MAURICE LEVEL

— Si monsieur veut donner son nom et sa profession? demanda le portier. Le voyageur dévissa son stylographe, et traça d'une main ferme : « René Lelumet, essayiste. »

— J'y pensais, répondit Lelumet, en voyant une mystification à schafouer. Et, avissant un négociant avec lequel il avait voyagé la nuit précédente, il lui conta l'aventure.

Le Nestlé Sucré remplace le sucre qui manque partout

Le Nestlé Sucré remplace le sucre qui manque partout. Lait condensé NESTLÉ Sucré et non sucré.

LE "TIP" remplace le Beurre

LE "TIP" remplace le Beurre. 22, rue Rambuteau et 106, rue St-Lazare (2e et 4e arr.).

Les indemnités de résidence

Le ministre des Finances a déposé, hier, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi instituant des indemnités de résidence ou de séjour en faveur des fonctionnaires et agents des services civils de l'Etat.

A Saint-Sébastien

Prix d'Ouverture. — 1. Consul, 2. Brabant, 3. Ourek, Mutuel : 9 fr. 50.

Critérium cycliste du Midi

BAYONNE, 4 septembre. — Deuxième étape du Critérium cycliste du Midi, Tarbes-Bayonne (106 kilomètres).

Bourse de Paris du 4 septembre 1919

Table with columns: Valeurs, Cours précédent, Cours du jour, Cours précédent, Cours du jour. Includes sections for PARQUET, MARCHÉ EN BANQUE, and ACTIONS.

METALLS LONDRES

METALLS LONDRES. — La tonne de 4.016 kilos. Cuivre Chili, disponible, 101 1/2/6; livrable 3 mois, 100 1/2/4.

CHANGES

CHANGES. — Londres, 34 5/12; Suisse, 145; Amsterdam, 307 1/2; New-York, 82 1/2; Italie, 84 3/4; Barcelone, 156 1/2; Belgique, 97 1/4; Mayence, 97 1/2.

LE "TIP" remplace le Beurre. 22, rue Rambuteau et 106, rue St-Lazare (2e et 4e arr.).

LES COURS

Une messe anniversaire pour le repos de l'âme de M. de la Roche-Aymon...

INFORMATIONS

Le duc et la duchesse de Ligny sont réinstallés dans leur historique château de Dampierre.

Le comte et la comtesse Desplaces, dont le mariage a été récemment célébré en Provence...

Sont de retour à Paris depuis hier : Mme Jean Sallandrouze de Lamorinière...

Ces jours derniers, au Golf de Deauville, un match fousmone (18 trous) a été gagné par la comtesse du Petit-Thouars...

FIANÇAILLES

Nous apprenons les doubles fiançailles de Mlle Victoire de Saint-Genys avec le vicomte de La Poppe...

Mlle de Saint-Genys est la fille du comte J. de Saint-Genys et de la comtesse, née de Montgoulier.

Mlle Marie Noilly, fille de M. et Mme Paul Noilly, a été fiancée au capitaine d'artillerie Jean de Poilvoine...

MARIAGES

A Versailles, en l'église Saint-Symphorien, vient d'être célébré le mariage du docteur André Moutoungou...

Le mariage de M. Henry de Royer, fils de M. Clément de Royer, ancien magistrat...

Le mariage de M. Clément de Royer, fils de M. et Mme de Royer, qui fut président de la Cour des comptes...

DEUILS

Jean Jullien, homme de lettres, auteur dramatique, délégué de la Société des Gens de Lettres...

Le lieutenant de Fleurieu, de la direction de l'Aéronautique, est parti pour Bruxelles...

Nous apprenons la mort de M. comte Henry Claret de Fleurieu, décédé au château de Saint-Germain-les-Baux...

De Mme Nussard, née de Sassis, femme du général Nussard, décédée à Champigny-sur-Neuve.

FACHETE PIANOS même en mauvais état. Ecr. G. VASSIER, 164, av. de Versailles, Paris. Urgent.

Les déclarations des locaux vacants

La commission de la législation civile et criminelle de la Chambre a adopté deux rapports de M. Levasseur tendant :

1° A rendre obligatoires les déclarations de locaux vacants dans les villes et les communes où existent des offices ou bureaux municipaux de location ;

2° A faire bénéficier de la loi du 9 mars 1918 sur les loyers les associations et sociétés sportives.

Allez tous vous chasser chez « TOMMY » : vous paierez meilleur marché avec une qualité supérieure !!!

LA MAGNÉTO est la Mère LAVALETTE des Magnétos AU BŒUF A LA MODE

CUISINE FRANÇAISE VIEILLE CAVE PRIX DISCRÈTS, BIEN JUSTIFIÉS

LES AUTOBUS La Compagnie générale des omnibus va remettre son service après-demain dimanche 7 septembre...

ON DEMANDE UNE BONNE STENO-DACTYLO S'adr. au bureau du journal, 20, rue d'Enghien.

GRANDE NOUVEAUTÉ 50 centimes le Film complet COLLECTION CINÉMA 50 centimes le Film complet

Les films les plus émouvants et les plus nouveaux représentés et racontés en même temps.

Une lecture amusante et un spectacle réjouissant réunis dans un élégant fascicule.

Demandez aujourd'hui le premier numéro intitulé : CHARLEY PRINCE DU SANG

PARAITRONT EN SUITE : Vendredi 12 septembre : UN INVENTEUR DE GÉNIE

Vendredi 19 septembre : POLOCHON, accordéon et ainsi de suite, un film comique et ainsi de suite, un film comique

TOUS LES VENDREDIS EN VENTE PARTOUT

50 centimes le Film complet

50 centimes le Film complet

50 centimes le Film complet

50 centimes le Film complet

50 centimes le Film complet

50 centimes le Film complet

50 centimes le Film complet

50 centimes le Film complet

50 centimes le Film complet

50 centimes le Film complet

Vendredi 5 septembre. C'est le moment où commencent la vie de château...

La vie de château ! O poésie merveilleuse ! O songeries d'automne ! O rêves de luxe, de sport et d'amour !

Nous étions encore au colosse qu'à évoquer la vie de château notre imagination se gonflait déjà comme un cygne au printemps...

Nous venions de recevoir notre premier smoking. Nous avions la tête pleine de récits dans lesquels des femmes charmantes agitaient des écharpes à des balcons ciselés...

Mais, dans la soirée de vendredi, coup de théâtre : M. Ribain, le défenseur du condamné, n'avait pas été reçu, suivant l'usage, par le président de la République.

Cet oubli de la forme devait profiter à son client. Appelé à Paris, M. Ribain soumit à M. Poincaré des documents impressionnants qui n'avaient pu être produits devant les jurés...

Quand on allait traiter quelque affaire à la Société des Gens de Lettres, dans le défilé du comité on trouvait un grand et souriant garçon, fort au courant de toutes les questions administratives...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

l'heure de l'expiation suprême... Et elle ne devait pas tarder, puisque le ministre de la Justice avait donné l'ordre d'exécution...

Ceci se passa le 2 août. Le lendemain matin, la tête de Fouard devait tomber, et toutes dispositions avaient été prises pour que justice « suive son cours »...

Mais, dans la soirée de vendredi, coup de théâtre : M. Ribain, le défenseur du condamné, n'avait pas été reçu, suivant l'usage, par le président de la République.

Cet oubli de la forme devait profiter à son client. Appelé à Paris, M. Ribain soumit à M. Poincaré des documents impressionnants qui n'avaient pu être produits devant les jurés...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

accueillit quiconque, dans chaque spécialité, témoignait de quelque indépendance. C'est dans cette publication que Willy inséra ses fameuses « Lettres de l'ouvrier », lettres qui bouleversèrent la musique comme la Sérénade avait bouleversé le théâtre...

Ceci se passa le 2 août. Le lendemain matin, la tête de Fouard devait tomber, et toutes dispositions avaient été prises pour que justice « suive son cours »...

Mais, dans la soirée de vendredi, coup de théâtre : M. Ribain, le défenseur du condamné, n'avait pas été reçu, suivant l'usage, par le président de la République.

Cet oubli de la forme devait profiter à son client. Appelé à Paris, M. Ribain soumit à M. Poincaré des documents impressionnants qui n'avaient pu être produits devant les jurés...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Quand, à l'Académie, française, M. Boutroux rendait hommage à l'initiative d'Antoine de Saint-Exupéry...

Odéon. — La Mare au Diable, qui sera donnée en répétition générale vendredi soir, sera accompagnée d'une partition inédite de M. Félix Fourdrain.

Gaité. — L'étonnante activité dont M. Max Dearly a déjà fourni tant de preuves trouve, une fois de plus, en ce moment, l'occasion de s'affirmer.

Tandis, en effet, qu'il joue la Vérité toute nue, au théâtre Femina, il met en scène, à la Gaité, la Belle Hélène, tout en répétant le rôle de Calchas.

Société Amicale des Directeurs de Théâtre. — En raison de l'absence de plusieurs de ses membres, la Société Amicale des Directeurs de Théâtre de Paris, qui comprend MM. Maurice Bernhardt, Bravard, Albert Carré, Jean Coquelin, Emile Fabre, Fontanes, Paul Gavault, Henry Hertz, Emile et Vincent Isola, Louis Masson, G. Quinson, Jacques Rouché, Trarieux et Ullmann, ne se réunira que le lundi 8 septembre pour prendre les décisions concernant les revendications de la Fédération du Spectacle.

La réouverture des Concerts Colonne. — Elle aura lieu au Châtelet le dimanche 14 octobre, à 14 h. 15. L'abonnement est ouvert au siège de l'Association des Concerts Colonne, 13, rue de Toqueville, de 9 à 11 heures, et de 14 à 17 heures pour les concerts du dimanche et les répétitions générales du samedi matin.

PETITES NOUVELLES — M. Maurice Maeterlinck doit arriver bientôt à Paris pour s'occuper des répétitions de Intérieur, à la Comédie-Française.

— Mlle Germaine Rouer, premier prix de comédie, débutera à l'Odéon dans On ne batte pas avec l'amour.

Le cirque Médrano rouvre ses portes ce soir, à 20 h. 30.

BRIGHANTEAU.

VOULEZ-VOUS VOIR ? UN SPECTACLE LIBERTIN ? Allez aux Variétés applaudir l'opérette Le Marché d'Amour

HARRY BAUR Simone JUDIC L ELAIN Thérèse CERNAY R. QUINAULT DOURGA de l'Opéra la danseuse hindoue

LES SPORTS

LE MATCH FRANCE-BELGIQUE D'ATHLETISME

L'U.S.F.S.A. a formé définitivement l'équipe de France qui doit rencontrer celle de Belgique après-demain dimanche à Bruxelles.

Le départ a été donné, en plongée, du pont Sadi-Carnot, et l'arrivée a été faite au môle, à 2.000 mètres de distance, en suivant le fil de l'eau.

Voici le classement : A. Besnard Charles (S.O.U.F., Paris), en 28' 2/5 ; 2. Capelle Adrien (Club-Sport), en 29' 1/5 ; 3. David Fernand (Marseille), en 29' 1/5 ; 4. Gardelle Raphaël (Marseille), en 29' 1/5 ; 5. Babil (Club-Sport), en 29' 50".

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Service Paris-Saint-Malo-Saint-Servan-Dinard. — Jusqu'au 4 octobre, les communications entre Paris-Invalides-Saint-Malo-Saint-Servan et Dinard seront assurées, notamment, par les trains ci-après :

1° Train express de jour partant de Paris-Invalides à 9 h. 10, arrivant à Saint-Malo-Saint-Servan à 18 h. 4 et à Dinard à 18 h. 54, toutefois, pendant la période du 3 au 21 septembre inclus, par suite de nécessités de service, de créneaux qui, les mardis, jeudis et samedis.

2° Train express de nuit partant de Paris-Invalides à 21 h. 45, arrivant à Saint-Malo-Saint-Servan à 7 h. 18 et à Dinard à 8 h. 11.

Dans l'autre sens : 1° Train express de jour partant de Dinard à 8 h. 25, de Saint-Malo-Saint-Servan à 9 h. 30 et arrivant à Paris-Invalides à 18 h. 2. Toutefois, pendant la période du 3 au 21 septembre inclus, par suite de nécessités de service, de créneaux qui, les lundis, mercredis et vendredis, par suite de nécessités de service, de créneaux qui, les lundis, mercredis et vendredis.

2° Train express de nuit partant de Dinard à 21 h. 37, de Saint-Malo-Saint-Servan à 22 h. 20 et arrivant à Paris-Invalides à 7 h. 32.

BOXE

France contre Angleterre. — Ce soir, au Nouveau-Cirque, aura lieu le gala de boxe de combat organisé par le Jeune Boxer Club.

Le premier combat mettra aux prises Jullard et Dick Heasman ; le second, Husson et le futur adversaire de Ledoux ; Dido Gains ; le troisième, A. Grassi contre Bill Lee, qui a fait dix rounds avec Tommy Nobis ; le quatrième, Tirrell et Jim Watts ; le dernier, enfin, opposera Woodman à K. O. Marchand, qui a gagné ses derniers combats par knock-out.

Cette dernière rencontre sera arbitrée par Georges Carpentier.

LE VELLEUR.

Mme Waldeck-Rousseau vient de donner à la Ville de Paris, pour le musée Carnavalet, deux médaillons en bronze par Bastien-Lepage, et un très beau portrait, par Cazin, de Gambetta sur son lit de mort à Ville-d'Avray ; elle a offert, d'autre part, une fort intéressante collection de menus et de programmes de fêtes parisiennes qui manquaient aux séries de ce musée.

LE VELLEUR.

Mme Waldeck-Rousseau vient de donner à la Ville de Paris, pour le musée Carnavalet, deux médaillons en bronze par Bastien-Lepage, et un très beau portrait, par Cazin, de Gambetta sur